

## Postulat

### **Formatrices et formateurs pour adultes : un métier précaire à revaloriser rapidement**

La possibilité d'une bonne intégration et d'une insertion sociale réussie, pour les personnes suisses comme pour celles issues de l'immigration sont étroitement liées aux mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics pour garantir leur familiarisation au fonctionnement des institutions, aux démarches administratives qui s'imposent à tou-te résident-e sur le territoire et aux outils numériques, ainsi que pour favoriser un apprentissage approfondi de la langue commune, en l'occurrence le français. Tous ces éléments relèvent de la *formation de base pour adultes* et valent pour tou-te-s les citoyen-ne-s lausannois-e-s peu ou pas qualifié-e-s, quelle que soit leur origine.

Dans le contexte lausannois, la capitale vaudoise est riche de nombreuses associations assumant la tâche essentielle de mettre à disposition des adultes qui en ont besoin des dispositifs de formation adaptés. Il s'agit notamment de *Français en Jeu*, du *Centre d'orientation, de réinsertion et de formation (Corref)*, de *Lire et écrire*, d'*Espace Femmes - Appartenances* et du *Centre d'Etudes et de formation intégrée (CEFIL)*. Délivrants principalement des cours de français pour l'intégration de différents niveaux, ces structures assument également des cours de mathématiques, de gestion administrative et de formation aux outils numériques. Or, ces structures dépendent pour l'essentiel de financements publics, qui n'évoluent pas à mesure que progresse la demande et les charges. Ainsi, ces associations se trouvent actuellement dans une situation très tendue et les formateurs-trices y travaillent parfois dans des situations précaires (CDD, pas de revalorisation salariale, peu de formation possible, etc.).

En effet, pour organiser le financement et la répartition des besoins et prestations entre ces associations, la ville de Lausanne fait appel à la *Communauté d'intérêt pour la formation de base des adultes (CIFEA)*, dispositif intégré au Service Social et qui organise notamment la redistribution des subventions publiques à ses composantes. Or, la CIFEA voit ses subventions stagner, alors même que les besoins de financement continuent de progresser. Pour certaines associations comme *Français en Jeu*, cela implique de devoir supprimer certaines activités de formation en réduisant, chaque année, le nombre de cours délivrés bénévolement<sup>1</sup> pour préserver la masse horaire des cours salariés. D'autres associations, comme Corref, ont dû geler les salaires depuis 2016 pour maintenir leur offre auprès des bénéficiaires. A l'inverse, de nombreuses personnes étant actuellement en liste d'attente pour suivre un cours, ces associations auraient actuellement besoin de former de nouvelles personnes pour permettre l'ouverture de cours supplémentaires, et ainsi faire face à la demande croissante.

Par ailleurs, pour garantir leur financement et pour répondre à la demande, plus forte que l'offre actuelle, plusieurs de ces associations pratiquent ce qu'on appelle le « surbooking ». Car les subventions octroyées par la Ville sont conditionnées au fait de remplir tous les cours à 100% durant l'année. Autrement dit, pour dix places à disposition, une association va inscrire treize ou quinze personnes, de sorte à s'assurer que les classes soient pleines tout au long de l'année et ainsi éviter des éventuelles sanctions pécuniaires au moment de demander le renouvellement de la subvention. Dès lors, elles dépassent les volumes achetés par les pouvoirs publics, mais également pour répondre à la très forte demande, sans que le SSL ne finance ces places « surconsommées ».

Cette situation n'est pas tenable à long terme. Elle n'est pas non plus acceptable aux yeux des soussigné-e-s, s'agissant de l'accomplissement d'une mission de service public. En effet, la Ville devrait

---

<sup>1</sup> Les formateurs-rices de ces cours ne sont pas salarié-e-s, mais ils-elles reçoivent un défraiement), le cours ayant tout de même un coût, auquel s'ajoutent des frais administratifs, de gestion, d'encadrement pédagogique, ainsi que d'autres frais usuels (locaux, promotion, etc.)

Lausanne, le 8 février 2022

garantir aux associations qu'elle subventionne dans le cadre de la mise en œuvre d'une de ses politiques prioritaires, en l'occurrence sa politique d'intégration, des conditions de travail et une qualité des prestations équivalente à celles qui prévaudraient si ces activités étaient menées par des structures et du personnel de la Ville. Il n'est donc pas normal que des associations qui réalisent un pan de la politique d'intégration de la Ville se trouvent sous pression pour assumer leurs tâches, du fait du manque de moyens.

Compte-tenu de ce qui précède, les soussigné-e-s demandent à la Municipalité d'étudier l'opportunité de soutenir la formation de base pour adultes et ainsi faire face à cette situation tendue, en renforçant les moyens alloués aux associations rassemblées par la CIFEA et en appliquant notamment les mesures suivantes :

- adapter le montant de la subvention annuelle à mesure que les besoins de formation augmentent ;
- augmenter les subventions, de sorte à garantir, au sein de ces associations, des salaires et une progression salariale équivalente à ce que les formateurs-rices pourraient revendiquer s'ils-elles étaient engagé-e-s directement par la Ville ;
- assouplir les conditions de prolongation d'une subvention, pour éviter les effets de « surbooking. »

Pierre Conscience (EàG)



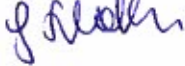
Olivia Fahmy (Vert-e-s)

Samson Yemane (PSL)

Eliane Aubert (PLR)



Graziella Schaller (Verts'lib)



Ilias Panchard (Vert-e-s)



Alain Hubler (EàG)